

# P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) du Val d'Orléans

## Description de l'action :

La Loire a été à l'origine d'inondations extrêmes. Restent en mémoire les 3 crues du XIX<sup>ème</sup> siècle (1846, 1856, 1866) qui ont généré des ruptures de digue permettant à la Loire de retrouver la totalité de son lit qu'est le Val d'Orléans dans sa traversée de la Métropole Orléanaise. Bien que de telles inondations ne se soient pas reproduites depuis plus de 150 ans, ces dernières sont toujours possibles malgré la construction du barrage écrêteur de Villerest. Après la seconde guerre mondiale, le val d'Orléans a été fortement urbanisé et compte aujourd'hui plus de 60 000 habitants et de très nombreux enjeux. Afin de réduire cette vulnérabilité, le Préfet a établi le PPRI qui règlemente l'usage du foncier dans les secteurs d'inondation par la Loire. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est une servitude d'utilité publique, il est annexé au plan local d'urbanisme et s'impose à ce dernier,

Avant tout projet dans les zones d'inondation de la Loire, il est donc nécessaire de consulter le PPRI afin de respecter les prescriptions qu'il impose.

## Les étapes :

Etape 1 : Consulter [la carte du zonage réglementaire du PPRI du Val d'Orléans](#) afin d'identifier la zone qui s'applique à la commune sur laquelle se trouve mon bien ou mon projet.

Etape 2 : Consulter [le règlement du PPRI](#) pour identifier les interdictions, prescriptions et recommandations attachées à cette zone,

Etape 3 : Il est aussi possible d'aller au delà du PPRI pour cela consulter la fiche « [Construire au rénover en zone inondable](#) »

Etape 4 : Concevoir mon projet en intégrant les interdictions et prescriptions qui s'imposent. Leur prise en compte permettra de réduire la vulnérabilité de mon bien et répondra aux exigences réglementaires.

Etape 5 : Choix des entrepreneurs qui réaliseront les travaux.

Etape 6 : Faire les travaux

## Coût :

Très variables selon la nature des travaux

## Les acteurs :

Architectes, aménageurs, constructeurs, ...

Mairie, Orléans Métropole, DREAL, DDT

### Projet référence :

Description :

Quartiers ou habitations récents qui tiennent compte du caractère inondable et du PPRI

